



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Cher

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 13 octobre 2021

### Fin d'obligation de port du masque dans les écoles élémentaires

**A compter du lundi 18 octobre 2021**, le protocole sanitaire du département du Cher passe du niveau 2 au niveau 1 (départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours).

→ **Ce qui change :**

- fin des restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives en intérieur et en extérieur ;
- fin de l'obligation de port du masque pour les élèves des écoles élémentaires ;
- fin de la limitation du brassage des élèves.

→ **Ce qui continue à s'appliquer :**

- la règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ;
- l'application des gestes barrières (lavage des mains - aération et ventilation des classes et autres locaux) ;
- le port du masque pour les collégiens, les lycéens et les personnels dans les espaces clos ;
- les règles de distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

**Pour toute question :**

02.36.08.20.00

ce.ia18@ac-orleans-tours.fr

### Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr  
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX